

**COMMUNIQUE DE PRESSE DU 24 MARS 2009**  
**Suite à la Conférence de Presse du 23 mars à Paris**  
**Référendum du 29 Mars à Mayotte : un déni de démocratie et de droit**

L'archipel des Comores, ancienne colonie française, constitué de quatre îles, Mayotte/Maoré, Anjouan, Grande Comore et Mohéli, est devenu un Etat indépendant le 6 juillet 1975.

C'est au travers du journal de 20h que les Français apprendront sans doute que la France compte désormais un 101<sup>ème</sup> département, suite à un référendum à Mayotte/Maoré, sans aucune consultation ni débat préalable en France, et ce, en violation de 20 résolutions de l'ONU. Le gouvernement français persiste à remettre en cause l'intégrité territoriale d'un Etat indépendant.

La délégation du PCF, dont faisait partie la sénatrice Eliane Assassi, qui s'est rendue la semaine passée dans l'Archipel des Comores, a confirmé que seuls les partisans de «Mayotte département» ont la possibilité d'exprimer leur point de vue.

Le statut des DOM montre ses limites après 60 ans : en Guadeloupe, en Martinique et à la Réunion, les populations luttent pour obtenir un niveau de vie proche de celui de la métropole. Le statut proposé par la départementalisation de Mayotte/Maoré ne fera des Maorais que des citoyens de seconde zone.

Les conditions de vie à Mayotte gagneraient pourtant à voir progresser les droits humains qui sont quotidiennement bafoués :

- Centre de Rétention Administrative indigne de la République Française,
- Expulsions illégales de Comoriens, chez eux à Mayotte en vertu du droit international,
- Plus de 6000 morts noyés victimes du « visa Balladur - Pasqua », dans ce qui est appelé le « plus grand cimetière marin » du monde,
- Risque à terme d'un foyer de tension en raison d'une xénophobie exacerbée.

Nous, signataires de ce texte, appelons :

- à l'annulation du référendum déjà considéré comme nul et non avenu par les instances internationales,
- à un règlement du contentieux entre les autorités françaises et comoriennes sous arbitrage international.
- à la suppression du visa « visa Balladur - Pasqua » et à l'arrêt des expulsions, pour restaurer la libre circulation des Comoriens dans l'ensemble de l'archipel.

Depuis 1975, la partie indépendante de l'archipel est victime de manœuvres de déstabilisation qui ont généré la pauvreté. La solution ne peut être dans ce référendum mais doit être dans une logique de développement endogène de l'archipel, permettant une amélioration du niveau de vie de tous.

**Les signataires**

CAAC (Collectif des Associations et Amis des Comores), 06-99-93-10-20, [www.sos-comores.org](http://www.sos-comores.org);

SURVIE : [contact@survie.org](mailto:contact@survie.org), 01-44-61-03-25, [survie.org](http://survie.org) ; MRAP : [accueil@mrp.fr](mailto:accueil@mrp.fr), 01-53-38-99-99, [mrp.fr](http://mrp.fr).